

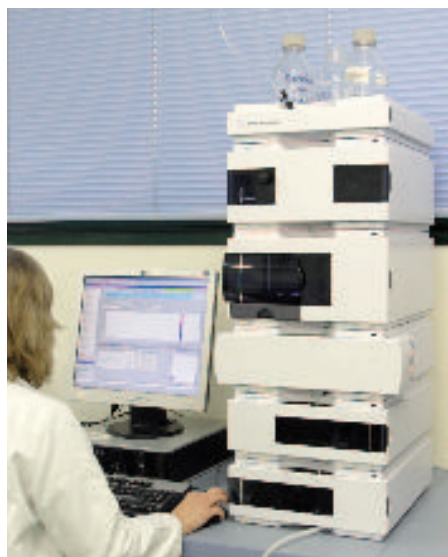
NOUVEAUTÉ : MOUSSES DE CHENE ET ARBRE "IFRA"

Biolandes a développé trois extraits de mousses conformes aux recommandations de l'IFRA.

Le contexte réglementaire

En Juillet 2008, l'IFRA (International Fragrance Association) a recommandé dans son 43ème amendement l'utilisation d'extraits de mousses contenant moins de 100 ppm d'atranol et chloroatranol. Ces extraits « low atranol » sont limités à 0,1% dans les produits finis en contact avec la peau ; leur utilisation n'est pas restreinte dans les produits parfumants d'ambiance. En 2001 l'IFRA avait déjà restreint la quantité de DHA à 0,8% dans les extraits de mousse d'arbre et 0,1% dans les extraits de mousse de chêne.

Comme en 2001, où nous avons proposé avec succès des extraits purs et naturels de mousses respectant les recommandations de l'IFRA sur le DHA, nous avons développé en 2009 des extraits de mousses en conformité avec le dernier amendement de l'IFRA. Nous pouvons offrir cette garantie grâce à la méthode de dosage que nous avons mise au point, qui est maîtrisée et parfaitement reproductible. Biolandes est pleinement investie dans cette famille de produits et participe à un consortium regroupant des producteurs d'extraits de mousses qui s'assure de la fiabilité des dosages et de l'innocuité des nouveaux extraits « low atranol ».



De la contrainte à la création

Produits phares des plus grandes créations de la parfumerie, les Mousses de Chêne ou d'Arbre ne pouvaient être simplement effacées de la palette du parfumeur. Un « Chypre » sans une mousse naturelle n'est pas envisageable.

Le challenge était de taille : développer des matières premières issues uniquement de l'extrait de mousse original, fidèles olfactivement, suffisamment puissantes et rémanentes, tout en respectant la limite des 100 ppm.



L'expérience et le savoir-faire de l'équipe R&D de Biolandes ont permis de développer trois beaux extraits 100% purs et naturels conformes au 43ème amendement de l'IFRA :

► **MOUSSE DE CHENE ABSOLUE « LOW ATRANOL »** (Réf. F0724) : Cet extrait de mousse de chêne présente la note fumée caractéristique de la mousse de chêne, avec un côté sous-bois humide, et une facette boisée/conifère. Cet extrait est également proposé à 50% de dilution sur TEC (Réf. E0726).

► **MOUSSE DE CHENE INCO 20 « LOW ATRANOL »**, support TEC (Réf. F0725) : D'un aspect visuel plus clair, et donc recommandée dans les applications cosmétiques et savons, elle est moins fumée que la précédente, plus minérale, légèrement marine.

► **MOUSSE D'ARBRE INCO 30 « LOW ATRANOL »**, support TEC (Réf. F0225) : Très boisée / conifère en départ, elle développe ensuite sa note fumée de lichen sec.

Ces trois extraits démontrent une forte ténacité, de 5 à 6 semaines sur mouillette. Classiquement utilisés dans les Chypres, ces extraits peuvent également s'accorder dans des Eaux fraîches et des Fougères. Ils s'harmonisent bien dans des compositions boisées, hespéridées ou cuirées.

La mousse de chêne : une filière naturelle et durable

La mousse de chêne est un lichen (*Evernia prunastri*) vivant sur l'écorce des feuillus, principalement des chênes. C'est un sous-produit de la forêt et un complément de revenu pour ses collecteurs. En Macédoine, d'où provient la mousse traitée par Biolandes, elle est présente dans les forêts de moyenne altitude, entre 400 et 900 mètres, qui couvrent la majeure partie du territoire montagneux de l'est du pays.

La mousse est ramassée manuellement ou à l'aide de petits grattoirs fixés sur des perches, lors des périodes de faible activité agricole et en alternance avec d'autres activités de cueillette telles que les champignons, les baies de genièvre et les herbes médicinales.

La principale campagne de récolte a lieu de mi-mars à mi-mai.

Un ramasseur récolte en moyenne 10 kg de lichen par jour. La mousse est livrée quotidiennement chez des collecteurs, puis elle est séchée et triée pour enlever les morceaux de bois avant d'être pressée en balles de 50 kg. La récolte annuelle est estimée à 500 tonnes.

La mousse récoltée en Macédoine est traitée dans l'usine de Biolandes en Bulgarie, située à seulement 400 km des lieux de récolte, puis les concrètes sont reprises en France pour obtenir l'extrait « low atranol ».

